



LA GAZETTE MUNICIPALE

JUIN 2018 (N°3)

Le mot du maire

Lors du dernier Conseil municipal, les élus ont voté le budget primitif de l'année 2018 (voir page 2) : stabilité des dotations de l'Etat, mais menaces sur la taxe d'habitation, hausse des charges fixes, sont autant de contraintes qui planent sur les finances de notre commune et auxquelles nous devons continuellement faire face pour équilibrer nos budgets. Malgré tout, nous n'avons pas augmenté les impôts communaux.

Des questions essentielles se posent et restent en suspens : principalement la suppression à moyen terme de la taxe d'habitation. Aujourd'hui, l'Etat promet de la compenser à l'euro près, et des solutions alternatives sont toujours à l'étude. De même, pour l'eau et l'assainissement : suite à l'échec de la commission mixte paritaire du 17 mai dernier, la proposition de loi Ferrand-Fesneau (pour le transfert des compétences eau et assainissement aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)) a été examinée par la commission des lois de l'Assemblée Nationale, ce mercredi 13 juin 2018. Le texte a été rétabli intégralement, tel qu'il avait été voté avant le passage au Sénat ; il sera examiné en séance publique le 28 juin 2018. La Comcom a par ailleurs rendu ces deux compétences aux communes lors du conseil communautaire du 2 mai 2018.

Bonne nouvelle : la taxe additionnelle aux droits de mutation est supérieure à celle que nous avions prévue... Cela permettra peut-être de palier certaines dépenses « imprévues »...

Comme vous avez pu le constater, peut-être, les travaux de la STEP sont bien engagés et devraient être terminés d'ici juillet 2018 (voir page 3).

Courant mai, nous avons reçu Mme la Sous-préfète et Monsieur le Sénateur (voir page 6) et le mois de juin a été riche en événements festifs (voir page 6)

Nous avons tenu notre deuxième réunion publique le 14 juin 2018 afin d'exposer la situation après 8 mois... (voir compte rendu page 4). Un prochain rendez-vous pour échanger sur « la place du village : sa réfection et ses abords » est prévu le 12 juillet 2018 à 18 h dans le parc.

A toutes et à tous, très bel été et poursuivons ensemble nos actions, au profit de tous.

MAIRIE

Le Village
04200 St Geniez

04.92.62.64.15

mairie-st-geniez@orange.fr

HORAIRES

Les jeudis de 8 h 30
à 12 h 30 et
de 13 h à 17 h .

Mme le Maire reçoit
sur RDV.

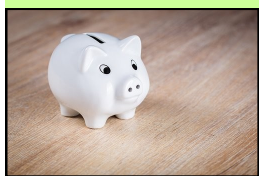
BIBLIOTHEQUE

Lundi de 15h30 à
17h30

**"La lecture une
porte ouverte sur
un monde enchanté"**
Cicéron

Communauté de
Communes du
Sisteronais-Buëch
<http://www.sisteronais-buech.fr/>

04.92.65.13.71



La commission Finances A propos du **BUDGET** voté le 9 avril 2018

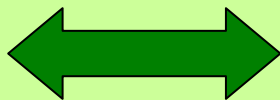
De même que la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le maire et le receveur communal, il y a deux types de comptes : d'une part le Compte Administratif compte du maire, et d'autre part celui du receveur communal appelé Compte de Gestion. Le Compte de Gestion est établi par Mme la Trésorière qui est chargée en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire. Le Compte de Gestion est soumis aux élus selon l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Compte de Gestion doit parfaitement concorder avec le Compte Administratif qui retrace l'ensemble des recettes et dépenses effectuées durant l'exercice précédent. Il est nécessaire pour constater comment et dans quelle mesure les prévisions du budget primitif de l'année précédente ont été concrétisées. C'est un relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné. En ce qui nous concerne, il s'agissait du budget établi par la préfecture et avec lequel nous avons dû faire face aux différentes dépenses de fonctionnement qui se sont présentées à nous depuis le mois d'octobre 2017 pour gérer la fin de cet exercice.

Le Maire mandate les dépenses et ordonne les recettes, en confiant la réalisation des opérations de trésorerie correspondantes à Mme la Trésorière. En fin d'exercice, les deux comptes doivent parfaitement concorder, ce qui a été le cas.

Les dépenses et les recettes de la commune sont donc régies par un double contrôle : celui de Mme la Trésorière et celui de la Cour des Comptes (qui contrôle Mme la Trésorière).

Compte Administratif
(produit par le Maire)



Compte de Gestion
(produit par Mme la Trésorière)

BUDGET PREVISIONNEL 2018

Objectifs :

Faire face aux dépenses nécessaires, voire imposées (appartements-Station d'EPuration...),
Sans oublier les dépenses courantes pour le bon fonctionnement de la commune,
Sans augmenter les taux de fiscalité.

Pour cela, il a fallu faire en sorte
de pouvoir porter des projets dynamisants pour la commune
tout en stabilisant les coûts de fonctionnement.

Le budget général, comme le budget eau/assainissement se décline en deux sections : la section de fonctionnement et celle d'investissement.

BUDGET GENERAL

Section de FONCTIONNEMENT : c'est l'ossature même du budget ; équilibrée à 331 635,20€ ; elle permet de reverser à la section d'investissement la somme 146 607,7 €.

Section d'INVESTISSEMENT : elle vise à maintenir voire à améliorer l'état du patrimoine de la commune et s'équilibre à 270 941,45€. 30% de la partie « recettes » (hors emprunt) provient des différentes subventions demandées pour des projets précis. Après montage d'un dossier argumenté et formaté (de nombreuses pièces sont à fournir aux différents services sollicités), l'ensemble est transmis à l'organisme (état, région, département...etc) chargé de l'instruction. La demande passe en commission qui peut refuser ou accepter le financement (il peut être inférieur à ce qui a été demandé et ne sera effectué que sur présentation des factures acquittées par la commune, donc à la fin du projet.), et aucun engagement de dépense liée au projet ne peut être réalisé par la commune auparavant sous peine d'annulation du dossier de demande.

BUDGET ANNEXE de l'EAU

Section de FONCTIONNEMENT : elle est équilibrée à 91 971,66€, permettant de reverser à la section d'investissement la somme 48043,94 €.

Section d'INVESTISSEMENT : elle s'élève à 30 688,56€ et présente un suréquilibre de crédit budgétaire de 148 192,42€ qui permettra d'envisager de poursuivre les travaux d'amélioration de la STEP suite aux dysfonctionnements constatés en juin 2017 ainsi que ceux des réseaux d'eau potable et pluviales.

« Dossiers en cours »**La commission Patrimoine : Le lavoir et l'église en bonne voie !**

Le lavoir : les subventions demandées à la Région et au Département devraient nous être accordées d'ici la fin de l'été et nous pourrions alors commencer les travaux ! Un bulletin de souscription concocté par la Fondation du Patrimoine à partir des documents que nous leur avons fournis, permettra à chacun de contribuer à la restauration de ce « petit patrimoine ». Votre participation est déductible de vos impôts. Merci à Jacou pour les photos et aux aimables citoyens qui ont nettoyé et rafraîchi ce lavoir avant sa remise en état ! Et à tous ceux qui voudront bien participer à la souscription organisée par la Fondation du Patrimoine.

L'église : Nous venons de recevoir le diagnostic fourni par Paul Wagner, architecte, pour la réouverture et restauration de l'église. Paul Wagner avait déjà, ces 10 dernières années, été sollicité 3 fois par les précédentes municipalités qui n'avaient pas donné suite. Le diagnostic est très encourageant : les déformations apparentes, la géométrie un peu déformée dans l'église ne présentent pas de risque structurel. Il y a eu des interventions maladroites (encoules ou contreforts destinés à renforcer les murs Sud et Est de l'église ont eu plutôt un effet inutile voire néfaste). Les faux-aplombs, inquiétants à première vue, sont stabilisés et aucune ruine des voûtes n'est à craindre. Il n'y a pas à envisager de travaux de reprise en sous-œuvre mais du colmatage pour redonner la cohésion aux maçonneries. Décroûter et réenduire. Il y a des traces de décor à rétablir.

Le devis estimatif s'élève à 200 000 euros pour l'intérieur et 100 000 euros pour l'extérieur (façades) TTC. Notons dans ce devis un point : la restauration à minima du retable est évaluée à 4000 euros.

Un phasage des travaux permettra de répartir la dépense sur plusieurs années mais consiste à donner la priorité aux travaux de confortement permettant l'ouverture la plus rapide possible au public. (Pour le culte et des manifestations culturelles)

Nous devons maintenant avoir l'avis des Monuments Historiques à qui nous avons demandé une réunion début Juillet. Hauts les cœurs !

Véronique Soriano

La commission Associations a reçu les présidents des associations Cytise et ARPAGE pour signer une convention avec chacune des deux associations qu'ils représentent.

**La STEP de St Geniez : Episode 3**

L'électrification est faite ; lorsque j'écris ces mots, la semaine du 19/06/2018, les travaux de mise en place des pompes et autres éléments d'amélioration sont en cours ; nous pouvons donc espérer le contrôle du fonctionnement de nos installations dans les délais prévus demandés par les Services de l'État ! On pourra alors apprécier d'avoir passé un premier gros morceau !

L'eau potable de Saint Geniez : nième épisode..

Nous devons cette année faire un grand nettoyage des bassins ; mais, les conditions météo, bien que meilleures depuis peu, ne nous permettront pas de faire cela avant l'été : ce sera donc pour cet automne !

La voirie

L'entreprise Routière du Midi, avec laquelle un accord de marché à bons de commandes a été signé, est venue faire les relevés et les travaux devraient commencer dans les prochains jours.

Olivier Chabrand



Compte rendu de la réunion publique, le 14 juin 2018 à 20 h 30 à la bibliothèque de St Geniez

OBJET : faire le point sur les actions entreprises depuis 8 mois par la municipalité.

Jeudi 14 juin, nous participons à une réunion publique dont le but est essentiellement d'informer les habitants de Saint Geniez sur les différents sujets que leur Municipalité a pris en charge depuis 8 mois. Certains de ces problèmes sont hérités de la situation municipale précédente.

Sont présents le Maire, 6 conseillers municipaux (Lucette Palomba absente excusée) et 15 personnes dans la salle représentant les jeunes, les moins jeunes, les résidents principaux et secondaires : on n'est pas très nombreux mais une bonne représentativité. Gilbert Marjisse curé de Sisteron nous rejoint.

Le Maire détaille avec un diaporama en couleurs les principaux résultats des travaux entrepris depuis notre élection. Pour chaque domaine, le conseiller en charge, donne des précisions sur les différents sujets abordés :

- Travaux entrepris (fuites d'eau, fenêtres, clôture...),
- Réponses aux mises en demeure : nous avons eu à faire face à des injonctions urgentes voire des amendes concernant la Station d'épuration (STEP), et la réfection de logements,
- Voirie : deux rues du village seront goudronnées,
- Eau : Résorption de fuites importantes. Afin de se mettre en règle (l'abonnement doit représenter entre 30% et 40% de la facture de consommation de l'eau) nous devons augmenter la part consommation et diminuer la part abonnement en maintenant la facturation actuelle. Un tarif « professionnel » est à l'étude.
- Personnel communal : le décès de la secrétaire de mairie et les embauches à prévoir.
- Patrimoine : les subventions pour la réfection du lavoir devraient être accordées et un diagnostic a été remis pour l'église par l'architecte Paul Wagner,
- Associations : des conventions sont en passe d'être signées avec Cytise et Arpage.
- Dernière minute : les transports scolaires, la déchèterie, l'ONF, les analyses de l'eau.

Des questions sont posées par les participants sur :

-les chemins, empiérement, déneigement du chemin des Rayes notamment.

-la facture de l'eau : la facture augmentera pour les résidents à l'année, ne faut-il pas rééquilibrer avec les résidents secondaires ?

-Vivre ensemble : Martine Peisselon propose une commission pour réfléchir à l'amélioration de la Place du village, Johan Brilleau a réalisé un manège de vélos pour Cytise, Véronique Soriano propose au nom de la mairie de créer un accueil de produits agricoles, artisanaux et artistiques sur un week end en Mai avec le label « art de Mai ».

« Activités de ces dernières semaines »

Compétition de parapentes

Les 21 et 22 avril 2018, le Club Altitude organisait sa compétition de parapentes sur le site de st Geniez ; 45 pilotes présents venant des 4 coins de France : Alpes du sud , Auvergne , Rhône Alpes et région parisienne. De très bonnes conditions aérologiques avec des plafonds entre 3200 m et 3600 m : le samedi, une manche de 49 kms bouclée par 17 pilotes (le premier en 1H17) ; le dimanche, une manche de 58 kms bouclée par 12 pilotes (le premier en 1H31).

Une jolie animation dans le village avec plein de couleurs dans le ciel ; et une compétition qui a fait vivre le village et satisfait les pilotes . Merci aux bénévoles et aussi au bar du Dromon qui a su nous fournir d'excellents sandwichs et qui a su aussi héberger, abreuver et nourrir une grande partie des pilotes.

À l'année prochaine si la météo le veut bien...

Dom président du club Altitude



1^{er} mai, Fête du travail : pas pour tout le monde....

En ce 1^{er} mai, Fête du travail, nos amies les brebis ont travaillé pour nous : exploitation animale ou économies d'énergie ????? en tous cas, un geste pour la Planète s'il en est qui a bien intéressé les enfants présents ce jour là.



Commémoration du 8 mai 1945

Le soleil était au rendez-vous en ce 8 mai 2018 pour accompagner cette cérémonie de commémoration qui a rassemblé une trentaine d'adultes et des enfants . Pendant la lecture de la lettre du général de Gaulle, la montagne majestueuse se découpait dans le ciel bleu et le lecteur rapporte « qu'il lui semblait entendre les morts dire "merci" ».Un moment très émouvant lorsque deux petites filles ont accompagné le plus jeune conseiller municipal pour déposer la gerbe.

La transmission aux générations plus jeunes et à venir se fait aussi, ainsi, grâce à ce genre de cérémonie.



Saint Geniez reçoit des invités de marque...



Le mercredi 9 mai, nous avons reçu Madame la Sous-préfète, Fabienne Ellul, accompagnée de Monsieur Ogerau, architecte des bâtiments de France. Nous avons ensemble sillonné le village afin de les sensibiliser à nos projets en cours et à venir : l'Eglise, la Chapelle de Dromon, mais aussi les travaux de voirie, le lavoir, le bâtiment de l'école. Cette matinée



s'est terminée au Restaurant le Dromon, où nous avons partagé un repas préparé avec des produits locaux. Notre équipe municipale, faisant preuve d'une motivation certaine, pourra encore compter sur les bons conseils de Mme Ellul et continuer à travailler en saine collaboration avec les services départementaux.

Le mardi 29 mai, c'est Monsieur Roux, Sénateur que nous avons reçu. Les travaux du Malpas l'empêchant de se rendre à Authon, il a donc passé toute la matinée avec l'équipe municipale en Mairie.

Fort de son expérience en tant que Maire dans le 04, Monsieur Roux nous a conseillé sur les dossiers et litiges en cours (mises en demeures, STEP), a échangé sur les projets de notre Mairie mais également sur les modifications de compétences à venir par rapport à la Communauté de Communes du Sisteronais et autres taxes (Eau, taxe d'habitation). Il a fait le point avec nous sur les différentes subventions possibles dans les projets y ayant droit....



Bref, des réunions de travail enrichissantes !

« Pour infos »:

Manifestations passées ou à venir : Les associations de notre village se démènent encore....

L'association **Cytise** nous régale en animations :

Le « Festival du Cinéma », les 8 et 9 juin, nous a permis de voir et revoir des films d'animation pour petits et grands. Certains nous ont présenté leur propre court métrage. La bonne humeur était encore au rendez vous, autour de l'« Assiette Ciné » concoctée par le Restaurant le Dromon ou des pizzas au feu de bois.

Ce 24 juin, la troupe Hesperos nous a présenté en avant première la pièce « HEL » dans la salle voûtée...une parenthèse irlandaise remaniée par Vincent Fruleux.

Les bénévoles ont également rénové le four à pain (peinture, remorque). Il est donc prêt pour les festivités à venir dans les différents villages (St Geniez, Authon, Entrepierres).

A venir : Le dimanche **01 juillet 2018 de 10h à 18h, la fête des Hameaux à Chabert** de Dromon.

Du samedi **11 au mercredi 15 août 2018, Fête de la Lavande.**

L'association **Arpage** s'occupe cette année des visites de la Chapelle de Dromon et a permis de faire vivre aux personnes présentes ce matin là le Solstice à Dromon : entre 8 h et 9 h 30, le soleil pénètre progressivement dans la Crypte (photo 1 à 8h 20). Le rayon solaire termine sa course en illuminant la niche (qui devait sûrement accueillir une statue de la Vierge) et en éclairant totalement la crypte et la pierre dite de fécondité" (photo 2 à 9 h 30). Nos anciens savaient calculer et construire....

Cet été, du **1er juillet au 31 août 2018**, la chapelle pourra se visiter **tous les jours de 10 h à 12 h et de 14 h30 à 17 h 30.**



Incivilitéset gestes généreux...

Malgré notre encart dans la dernière gazette, il semblerait qu'il faille renouveler nos recommandations...en matière de tri sélectif (des containers dédiés sont à votre disposition) et de dépôts sauvages.



Un enlèvement pour les gros encombrants a été mis en place par la mairie, mais chacun peut faire preuve de civisme et essayer au maximum de laisser les abords du local poubelles et les lieux publics propres.



Merci de bien vouloir penser à **compacter** vos cartons et bouteilles plastique et de ne pas laisser des encombrants ou autres déchets aux abords des différents containers.

S'il arrive que les containers soient pleins, n'hésitez pas à nous le faire savoir ou à contacter comme nous le faisons régulièrement, la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch qui a la compétence « gestion des déchets » et qui gère le nombre de containers et la fréquence des ramassages. - Tél : 04.92.31.27.52 - Courriel : contact.ccsb@sisteronais-buech.fr

Il en va du bien-vivre de chacun d'entre nous.

Heureusement, il est des personnes, qui sur la commune donnent un coup de main à Alain Zunino pour l'entretien des espaces verts et en particulier Flore et Philippe qui restaurent et embellissent Abros avec toujours autant de goût.

Que tous soient ici chaleureusement remerciés.



Regroupement Pédagogique Intercommunal et transports scolaires :

Territoire des Alpes de Haute-Provence
OÙ ET QUAND M'INSCRIRE ?

Je m'informe et m'inscris sur :
transportscolaire.regionpaca.fr

OU

Je m'informe et retire un dossier auprès de :

Maison de la Région
des Alpes de Haute-Provence
Immeuble les Colonnnes
19, rue du Docteur Honorat
04000 Digne-les-Bains
Tél : 04 88 73 78 07
Mail : inscriptions04@regionpaca.fr
Accueil du public :
Du lundi au vendredi : 9h - 12h et 14h - 17h

Période d'inscriptions :
Du 18 juin au 31 juillet 2018

Une inscription avant le 21 juillet 2018 permet de bénéficier d'une aide financière destinée aux familles. Cette aide est plafonnée à 100 € par élève par an. Elle est soumise à la condition de transport scolaire à bord du véhicule de la Région.

Alpes
Provence
Côte d'Azur



Pour la prochaine rentrée scolaire, l'organisation des transports scolaires qui était de la compétence du Département sera désormais de celle de la Région ; les parents des jeunes utilisateurs doivent se pré-inscrire sur internet à l'adresse : transportscolaire.region.paca avant le **31 juillet 2018**, puis **finaliser** leur inscription en **mairie d'Entrepierres** (le document ci-contre est disponible sur le panneau d'affichage du village). Le règlement régional qui entrera en vigueur dès la prochaine rentrée scolaire stipule que « *sont ayants droit les élèves domiciliés en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, remplissant toutes les conditions suivantes : être âgé de 3 ans révolus au 31 décembre de l'année scolaire en cours [...] À la prochaine rentrée scolaire, la participation des familles serait portée à 110 € par élève demi-pensionnaire transporté sur tout le territoire et 80€ par élève interne[...] La Région prévoit de maintenir les circuits existants dont l'effectif sera compris entre 5 et 8 élèves, sous réserve d'une participation*

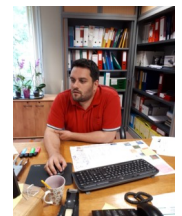
financière du bloc communal ». En conséquence, le RPI sollicite, pour cette année de transition, une dérogation pour l'âge minimum et le nombre minimum d'enfants afin de permettre le maintien d'un circuit.



C'est avec stupeur que nous avons appris le décès brutal de notre secrétaire de mairie Marie-Line Reynaud. Une pensée pour ses enfants et ses proches.

Désormais, Etienne Davin vous accueille en mairie tous les jeudis de

8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 17h.



« **PETITE CHRONIQUE** » Si vous avez des articles à nous soumettre, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la commission communication.

Des réunions de travail animées (suite)

J'avais évoqué dans le N° de la gazette précédente nos réunions de travail et le climat de concertation dans lequel elles se déroulent. Depuis, nous avons vécu deux réunions publiques où les habitants de Saint Geniez sont conviés et peuvent participer. Nous commençons à apprendre à nous écouter et à discuter. Il est vrai que dans les réunions de travail comme dans les réunions publiques, il y a beaucoup d'informations à recevoir, à écouter, avant de discuter... On peut représenter par un schéma ces deux mouvements qui sont aussi deux moments dans une réunion ; VERTICAL : le maire ou un conseiller annonce des mesures, explique, argumente les problèmes à résoudre ou rend compte de la manière dont ils ont été résolus... Puis HORIZONTAL : les participants disent leurs réactions, questionnent, remettent en question, débattent, proposent... Bien sûr ce n'est qu'un schéma ! On peut imaginer une FIGURE CIRCULAIRE ou les deux axes se relaient...

Nous aimerions dès que nous aurons un peu plus la tête hors du guidon, travailler de plus en plus en réunions participatives . Pour cela on peut remarquer déjà comment nous accueillons telle ou telle idée, comment nous nous comportons dans une réunion. Quelqu'un veut-il faire une proposition ? Elle risque d'être acceptée ou au moins discutée si une personne au moins appuie ou renforce l'idée émise. Sinon l'idée peut faire plof ! Et rejoindre le tapis de l'indifférence et de la distraction.

Je me souviens de la méthode du « jeu de cartes » qui aide à comprendre le déroulement et les enjeux de réunions telles que les nôtres et nous pouvons chacun l'utiliser !

Prenons en pensée les 4 couleurs « Trèfle, Carreau, Pique, Cœur » d'un jeu de cartes ordinaire. Chaque couleur représente une attitude que nous pouvons avoir dans une réunion.

Le Carreau représente une attitude positive, tournée vers des propositions. Le Pique comme son nom l'indique est plus agressif, le Cœur est une attitude d'encouragement, le Trèfle fait diversion.

Imaginons un exemple : si, dans une telle réunion, je fais une proposition, je joue CARREAU. Si quelqu'un appuie ma proposition, il joue COEUR, s'il la contredit, il joue PIQUE et la proposition risque d'être négligée et donc de « passer à l'As » . Mais si quelqu'un d'autre joue COEUR en enrichissant ma proposition, elle peut devenir de plus en plus intéressante. Les PIQUE peuvent décourager ou amener à préciser la proposition, les COEUR la renforcent et positivent le débat. Il arrive que quelqu'un se mette à parler d'autre chose, à faire un aparté sur la couleur des nuages ou sur une anecdote, on dit alors qu'il joue TREFLE. C'est une pause dans le débat, parfois utile. Et ainsi nous jouons nos Cartes dans la participation, et ainsi nous apprenons à nous écouter pour travailler dans notre Conseil municipal et dans notre Commune !

Véronique Soriano

« A ne pas oublier »

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, et si vous souhaitez **recevoir les informations** de la Mairie et autre « Gazette » via votre boîte mail, merci de **retourner le coupon ci-après complété et signé**.

Je soussigné

demeurant

autorise la mairie à utiliser mon adresse internet suivante :

.....

pour me communiquer les informations relatives à la vie de la commune.

Fait pour valoir ce que de droit
à Saint-Geniez le.....